

Insee Dossier

Franche-Comté



N° 2

Novembre 2014

Les disparités sociales infra-urbaines dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon

Insee Dossier

Plus de 177 000 personnes résident dans une des 59 communes de la communauté d'agglomération du Grand Besançon en 2010. Comparée à un ensemble de cinq communautés d'agglomération ayant un profil similaire (population équivalente et ville-centre capitale régionale), la CAGB est dans son ensemble un peu moins touchée par la pauvreté et les disparités entre les plus aisés et les plus modestes. Les populations potentiellement fragiles (familles monoparentales, jeunes non insérés, populations à bas revenu) y sont proportionnellement moins nombreuses.

Au sein de la CAGB, Besançon se distingue des autres communes par un revenu médian moindre et de plus fortes disparités sociales : dix des onze secteurs où résident les ménages à plus faibles revenus sont situés dans la capitale comtoise où se localisent aussi la plupart des logements sociaux de l'agglomération. En dehors de Besançon, une seule commune, Novillars, compte une part importante de ménages en grande précarité. Dans les autres communes, les situations de fragilité ne sont pas absentes, mais sont moins concentrées et affectent un nombre plus restreint de ménages.

Insee Franche-Comté - 8 rue Louis Garnier CS 11997 25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication : Patrick Pétour

Rédactrice en chef : Nellie Rodriguez

Auteurs : Audrey Mirault, Franck Weinachter (Insee), Olivier Govignaux (Ville de Besançon), François Pezzoli (CAGB)

Mise en page : M. Azouguagh, S. Gille-Meignier

Crédits photos : Jean-Charles Sexe, Ville de Besançon - Ludovic Godard, UFC

ISSN : 2416-8440 - Dépôt légal : novembre 2014 - © Insee 2014



À l'heure de la redéfinition des contours de la géographie prioritaire et de l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2014-2020, la Ville de Besançon et la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) ont souhaité mieux appréhender les disparités sociales de leur territoire. Dans ce contexte, cette étude vise à dresser le portrait sociodémographique de l'agglomération dans son ensemble et de caractériser les différents territoires qui la composent, afin de mettre en œuvre les politiques publiques adaptées à leurs spécificités.

La première partie de ce dossier (fiches n°1 et 2) s'attache à décrire les caractéristiques socio-démographiques de la communauté d'agglomération du Grand Besançon et leur dynamique. La CAGB est ici décrite dans sa globalité et comparée à un référentiel de comparaison constitué de cinq communautés d'agglomération de taille comparable à celle de la CAGB et comprenant une capitale régionale (CA du Grand Poitiers, CA Amiens Métropole, CA Limoges Métropole, CA Caen la Mer, et CA de Metz Métropole).

La seconde partie de ce dossier (fiches n°3 à 7) est essentiellement cartographique. La méthode utilisée permet de s'affranchir des zonages institutionnels en cartographiant les indicateurs sociodémographiques à partir d'une grille de carreaux de 100 m ou 200 m de côté. Les différents indicateurs représentés ont été sélectionnés pour identifier les territoires les plus fragiles de la communauté d'agglomération.

- Fiche n°1 : Les caractéristiques démographiques de la CAGB
- Fiche n°2 : Les caractéristiques sociales de la CAGB
- Fiche n°3 : Les disparités infra-urbaines en matière de revenus
- Fiche n°4 : Les disparités infra-urbaines en matière de formation
- Fiche n°5 : Les disparités infra-urbaines en matière de populations potentiellement fragiles
- Fiche n°6 : Les disparités infra-urbaines en matière de logement
- Fiche n°7 : Les disparités infra-urbaines en matière de mobilité

Les principaux enseignements de cette étude sont repris dans la publication « Pauvreté et précarité dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : onze secteurs plus particulièrement concernés », parue dans la collection Insee Analyses Franche-Comté en novembre 2014.

En bref :

- Stabilité démographique à Besançon, croissance dans les autres communes de la CAGB
- Un solde migratoire négatif compensé par un solde naturel soutenu
- Un vieillissement moins prononcé que dans le référentiel de comparaison
- Besançon essentiellement attractive pour les étudiants, les autres communes de la CAGB attractives pour les actifs occupés.
- Une part de cadres et professions intermédiaires légèrement supérieure dans la CAGB par rapport aux agglomérations comparables
- Proportionnellement moins de logements sociaux dans la CAGB que dans les agglomérations comparables et un parc locatif social concentré essentiellement dans la ville-centre : 27 % des logements relèvent du parc locatif social à Besançon contre 5 % dans le reste de la communauté d'agglomération

Quelles sont les dynamiques démographiques de la CAGB ?

Pour réaliser le diagnostic sociodémographique à l'échelle de la communauté d'agglomération, la CAGB est comparée avec des communautés d'agglomération de même taille. Ces comparaisons ont pour but de distinguer ce qui caractérise spécifiquement la CAGB. Le référentiel de comparaison est ici composé de cinq communautés d'agglomération, de même taille et comprenant une capitale régionale : CA du Grand Poitiers, CA Amiens Métropole, CA Limoges Métropole, CA Caen la Mer, et CA de Metz Métropole.

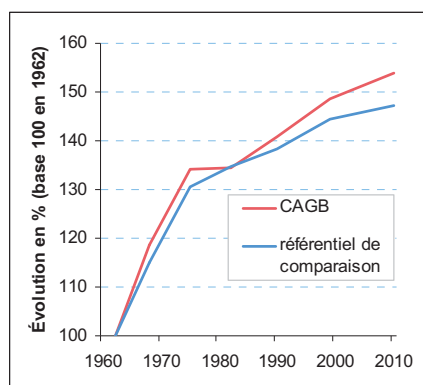
Près de 177 000 personnes résident dans les 59 communes composant la CAGB en 2010. Avec 117 000 habitants à Besançon, la ville-centre concentre à elle seule les deux tiers de la population de la communauté d'agglomération. En dehors de Besançon, aucune autre commune ne dépasse 3 500 habitants. Le poids de Besançon dans la CAGB est un peu supérieur à celui de la moyenne des villes-centres du référentiel de comparaison (62 %).

En 50 ans, la CAGB a gagné 50 % d'habitants supplémentaires. Les gains de population ont été constants dans la CAGB depuis 1962, alors que la population de la ville-centre est stable depuis 1975. La périurbanisation qui débute dans cette période réduit le poids démographique de Besançon au sein de l'agglomération. Ainsi

depuis 1975, la population de la CAGB est de moins en moins concentrée sur la commune de Besançon. Le territoire reste peu densément peuplé dans son ensemble par rapport au référentiel de comparaison (409 hab/km² contre 633 hab/km²).

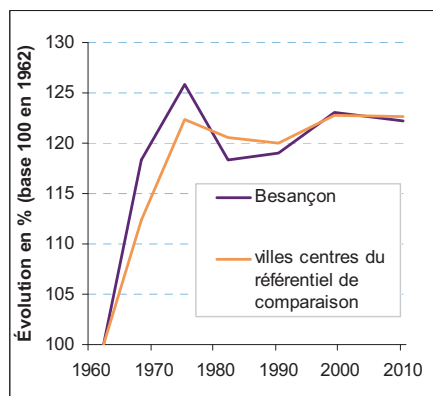
Les évolutions de la population sont comparables entre la CAGB et les autres agglomérations en termes de tendance avec des périphéries en nette croissance et des villes-centres plutôt en stagnation.

Évolution de la population de la CAGB depuis 1962



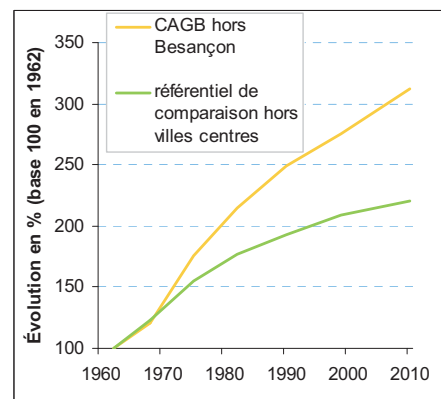
Source : Insee, Recensements de la population 1962 à 1990 dénombrements - Recensements de la population 1999 et 2010 exploitations principales

Évolution de la population de Besançon depuis 1962



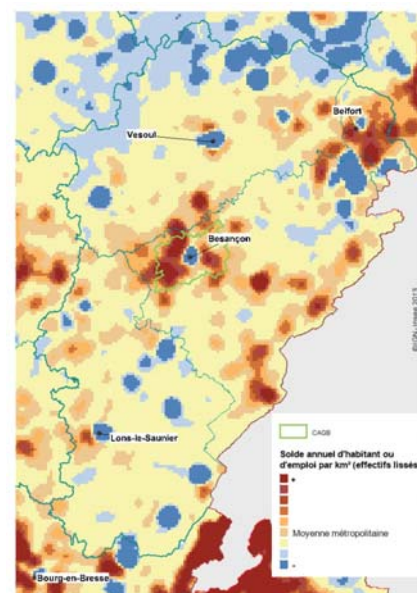
Source : Insee, Recensements de la population 1962 à 1990 dénombrements - Recensements de la population 1999 et 2010 exploitations principales

Évolution de la population de la CAGB hors Besançon depuis 1962



Source : Insee, Recensements de la population 1962 à 1990 dénombrements - Recensements de la population 1999 et 2010 exploitations principales

Évolution lissée de la population de la CAGB entre 1999 et 2010



Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2010, exploitations principales

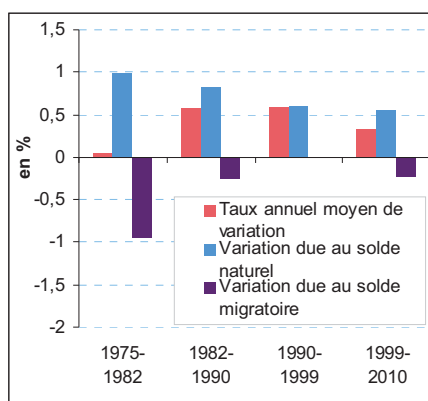
Quels sont les facteurs démographiques de l'évolution de la population ?

Les gains de population de la CAGB sont supérieurs à ceux du référentiel de comparaison depuis 1982. Cela s'explique par un excédent naturel plus marqué depuis cette date dans l'agglomération bisontine et plus

Fiche n° 1 : Les caractéristiques démographiques de la CAGB

encore à Besançon. À cela s'ajoute un déficit migratoire moindre dans la CAGB sur cette même période. Celui-ci est dû à la ville-centre qui perd plus d'habitants qu'elle n'en attire, contrairement aux autres communes de la CAGB qui sont attractives depuis 1975.

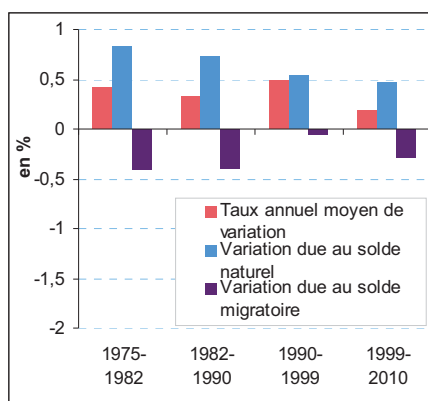
Taux annuel moyen de variation de la population de la CAGB



Source : Insee, Recensements de la population 1975 à 1990 dénombrements - Recensements de la population 1999 et 2010 exploitations principales - État-civil.

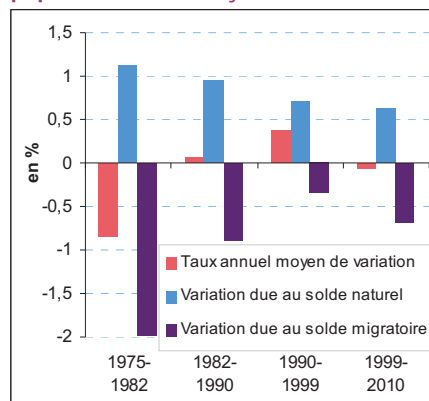
Guide de lecture : sur la période 1999-2010, la population de la CAGB s'est accrue de 0,33 % par an. Cette croissance est portée par l'accroissement naturel (naissances - décès) qui est de +0,56 % par an. La CAGB enregistre davantage de départs que d'arrivées (variation due au solde apparent des entrées-sorties de -0,23 % par an).

Taux annuel moyen de variation de la population du référentiel de comparaison



Source : Insee, Recensements de la population 1975 à 1990 dénombrements - Recensements de la population 1999 et 2010 exploitations principales - État civil.

Taux annuel moyen de variation de la population de Besançon



Source : Insee, Recensements de la population 1975 à 1990 dénombrements - Recensements de la population 1999 et 2010 exploitations principales - État civil.

Quelle est la structure par âge de la population ?

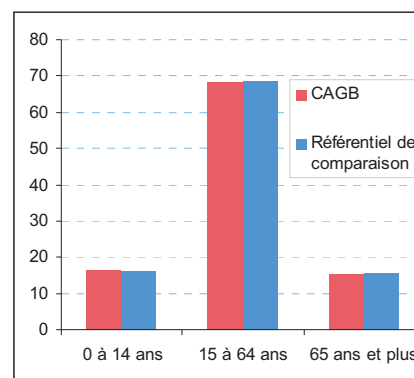
La structure par âge de la population de la CAGB est similaire à celle du référentiel de comparaison. Comme toutes les communautés d'agglomération comparables, qui comptent toutes un campus universitaire, elle est marquée par une proportion importante de jeunes de 19 à 24 ans (29,5 %). Cette part est encore plus importante à Besançon, la ville universitaire (35 %). Parmi la population âgée de 15 ans ou plus et résidant dans la CAGB, 13,3 % se déclarent élèves ou étudiants. Cette part est de 12,7 % dans le référentiel de comparaison.

La part de la population âgée de 30 à 59 ans est plus faible à Besançon que dans la globalité de la communauté d'agglomération : 35,2 % contre 37,5 %.

Comme dans les communautés d'agglomération comparables, un habitant sur cinq est âgé de plus de 60 ans. Phénomène national, la part

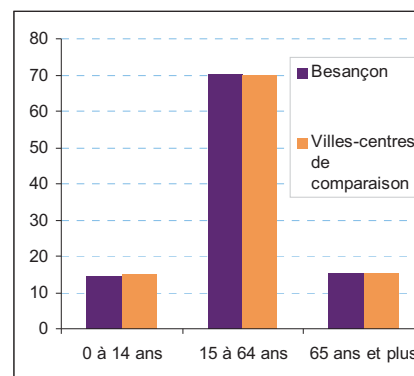
des 65 ans ou plus augmente. Le territoire reste en moyenne plus jeune que le référentiel de comparaison. En 2010, la CAGB compte 1,44 jeune de 18 ans ou moins pour une personne de 65 ans ou plus (contre 1,36 dans les communautés d'agglomération comparables).

Répartition par âge de la population de la CAGB



Source : Insee, Recensement de la population 1990 exploitation légère - Recensement de la population 1999 exploitation principale - Recensement de la population 2010 exploitation principale.

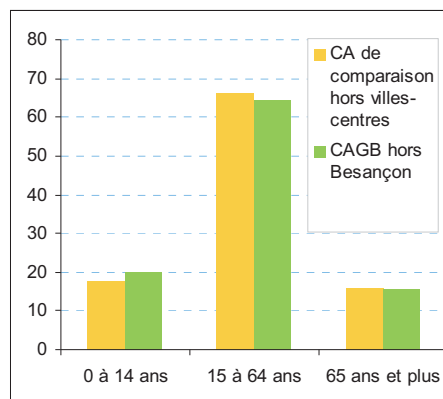
Répartition par âge de la population de la ville de Besançon



Source : Insee, Recensement de la population 1990 exploitation légère - Recensement de la population 1999 exploitation principale - Recensement de la population 2010 exploitation principale.

Fiche n° 1 : Les caractéristiques démographiques de la CAGB

Répartition par âge de la population du référentiel de comparaison



Source : Insee, Recensement de la population 1990 exploitation légère - Recensement de la population 1999 exploitation principale - Recensement de la population 2010 exploitation principale.

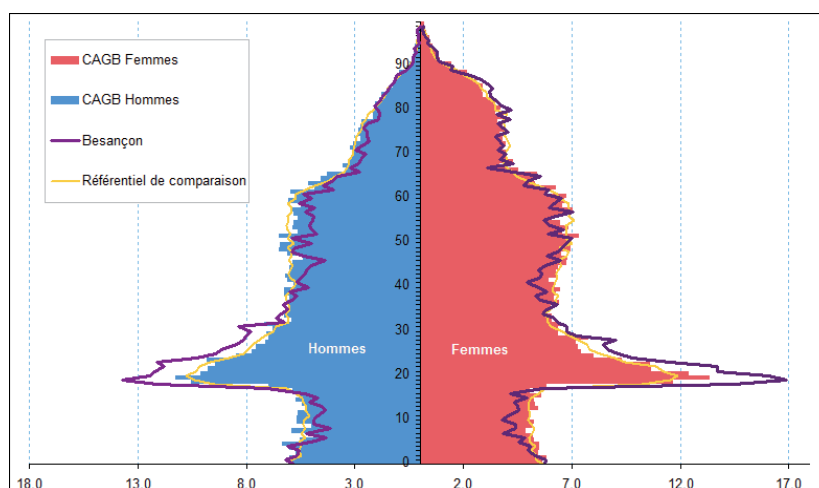
Pour qui la CAGB est-elle attractive et pour qui ne l'est-elle pas ?

Dans l'ensemble, la CAGB est attractive pour les jeunes de 16 à 24 ans, en raison de l'offre de formation présente sur le territoire.

De ce point de vue, elle ne se distingue pas des agglomérations comparables. L'impact est toutefois plus important (+ 16 points) dans la CAGB que dans le référentiel de comparaison sur les 18 et 19 ans. Les jeunes actifs (24-35 ans) sont quant à eux plus nombreux à quitter la CAGB qu'à s'y installer. Concernant les autres tranches d'âge, arrivées et départs se compensent et n'ont pas d'impact sur la structure par âge du territoire. Là encore, la CAGB n'affiche pas de spécificité par rapport au référentiel de comparaison.

Selon que l'on se place du point de vue de la ville-centre ou des autres communes de la CAGB, les mouvements sont différents. La ville-centre est fortement attractive

Pyramide des âges de la CAGB

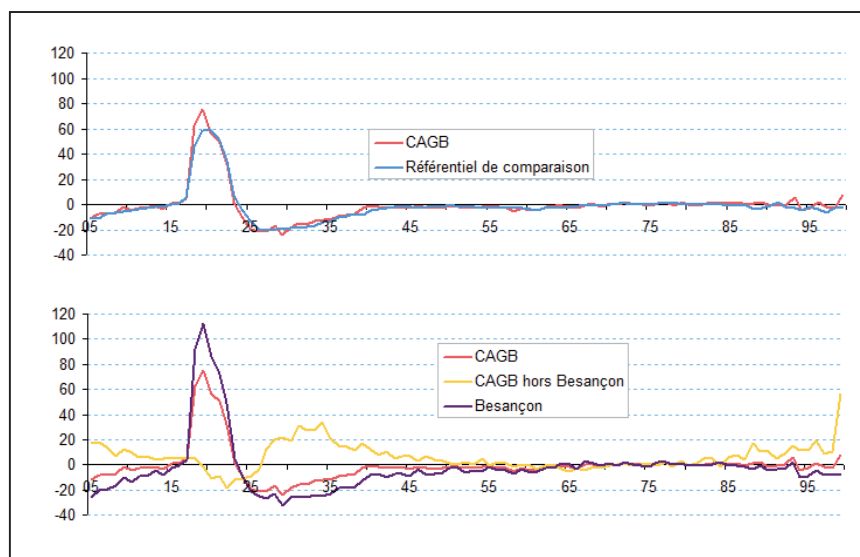


Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitation principale.

pour les jeunes de 16 à 24 ans (étudiants et/ou entrée sur le marché du travail), tandis que les autres communes de la CAGB attirent davantage de familles et/ou de jeunes actifs (26-45 ans et moins de 15 ans)

Parmi les actifs, les professions intermédiaires enregistrent le solde migratoire le plus déficitaire de la CAGB. Viennent ensuite les cadres et les employés.

Impact des migrations sur cinq ans par âge

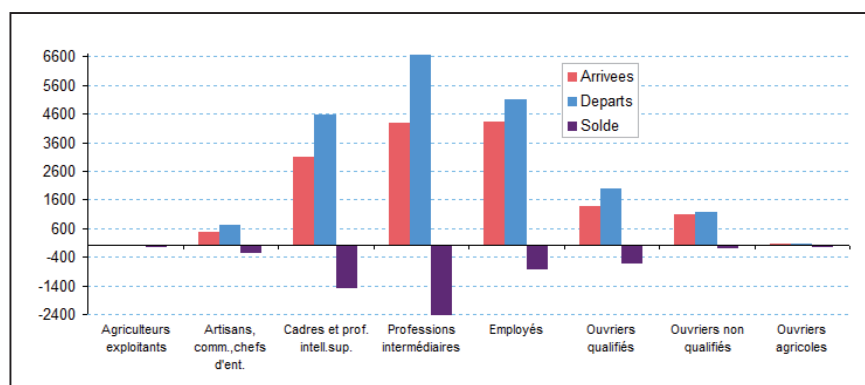


Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation principale.

Guide de lecture : Les flux migratoires concernent uniquement les échanges entre la zone d'étude et le reste de la France (métropole + Dom). Pour calculer l'impact des migrations, le solde migratoire de la zone avec le reste de la France (y compris les Dom) est rapporté à la population qui aurait été celle de 2008 en l'absence de migrations. Les migrations internes sont constituées des échanges entre communes différentes de la zone. Pour un âge donné, plus la courbe est positive, plus l'impact du solde migratoire contribue à renforcer le poids de la population de cet âge dans l'ensemble de la population.

Fiche n° 1 : Les caractéristiques démographiques de la CAGB

Flux migratoires sur cinq ans des actifs par catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee, Recensement de la population 2008 exploitation complémentaire.

Quelle est la structure des ménages ?

En moyenne, les ménages résidant au sein de la CAGB comptent 2,03 personnes en 2010 contre 2,23 en 1999. Ces chiffres sont identiques dans le référentiel de comparaison. La structure des ménages de la CAGB se distingue par une représentation plus forte de ménages d'une personne (44 % contre 42,6 % dans le référentiel). Les familles monoparentales, qui représentent 8,5 % des ménages de la CAGB, sont légèrement moins présentes que dans les agglomérations comparables (9,1 %).

Dans la commune de Besançon, un ménage sur deux (52 %) est composé d'une personne, contre 22,5 % en moyenne dans les 58 autres communes de la CAGB. En moyenne, un ménage bisontin est composé de 1,85 personne et un ménage « périphérique » de 2,5 personnes.

Quelle est la composition du parc de logements ?

En 2010, la CAGB compte 91 500 logements contre 81 300 en 1999. Parmi ces logements, 84 000 sont des résidences principales, soit une proportion de 92 %, similaire au référentiel de comparaison. Le parc des résidences principales est en moyenne plus récent dans la CAGB que dans les agglomérations comparables : 20,0 % des résidences principales de la CAGB ont été construites entre 1990 et 2006 contre 17,8 % dans le référentiel de comparaison. Le parc des résidences principales diffère dans sa composition avec davantage d'appartements dans la CAGB (67 %) que dans le référentiel de comparaison (58 %). Cette différence est essentiellement due à la ville-centre. À Besançon, 86 % des résidences principales sont des appartements. Dans les villes-centres des cinq agglomérations de comparaison, la part est plus faible et varie entre 60 % à Amiens et 84 % à Metz.

La CAGB compte proportionnellement moins de logements

sociaux que le référentiel de comparaison : en 2012, 21 % des logements appartiennent au parc locatif social dans la CAGB contre 24 % en moyenne dans les agglomérations comparables. Le parc locatif social se concentre essentiellement dans la ville-centre : 27 % des logements relèvent du parc social à Besançon contre 5 % dans le reste de la communauté d'agglomération. Dans les agglomérations comparables, la part du parc locatif social dans l'ensemble des résidences principales est de 26 % dans les villes centres et de 19 % dans les CA hors villes centres. La différence entre la CAGB hors Besançon et les CA hors villes centres s'explique en grande partie par la taille des communes composant ces zones. Dans la CAGB, aucune commune (hors Besançon) ne dépasse 3 500 habitants. Dans les CA comparables, quelques communes hors villes centres dépassent 10 000 habitants.

Quelle est la structure de la population par catégorie sociale et par niveau de diplôme ?

Parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, la part des cadres (10,1 %) et des professions intermédiaires (15,6 %) est plus importante dans la CAGB que dans le référentiel de comparaison (respectivement 9,4 % et 14,9 %). À l'inverse, les personnes sans activité (autres que les étudiants) sont proportionnellement moins présentes dans la CAGB qu'en moyenne dans les agglomérations

Fiche n° 1 : Les caractéristiques démographiques de la CAGB

comparables (respectivement 6,2 % et 7,4 %).

En conséquence, le taux d'activité est légèrement plus important dans la CAGB que dans le référentiel de comparaison. Parmi la population âgée de 15 à 64 ans, 69,5 % est présente sur le marché du travail,

soit 1 point de plus que dans le référentiel de comparaison. Et parmi les personnes présentes sur le marché du travail, 87,6 % déclarent occuper un emploi (86,5 % dans le référentiel de comparaison).

Cette répartition différente de la population active s'accompagne

d'un niveau de diplôme supérieur dans la Communauté d'Agglomération bisontine : 41,2 % des actifs de 15 ans ou plus sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 38,6 % dans le référentiel de comparaison.

En bref :

- Des inégalités de revenus moins prononcées dans la CAGB que dans les agglomérations comparables, le niveau des revenus des plus pauvres étant plus important dans la CAGB que dans les agglomérations comparables.
- Que ce soit dans la CAGB ou dans les agglomérations comparables, il existe un contraste entre les villes-centres et le reste des agglomérations : en matière de revenus, la ville-centre regroupe des secteurs aux situations très diverses, tandis que le reste de l'agglomération est plus homogène.
- Moins de précarité monétaire dans la CAGB que dans les communautés d'agglomération comparables.
- Une meilleure résistance du territoire aux conséquences sociales de la crise ?

Fiche n° 2 : Les caractéristiques sociales de la CAGB

Quel est le niveau et la distribution des revenus fiscaux ?

S'élevant à 19 500 euros par an en 2011, le revenu fiscal médian par unité de consommation est légèrement supérieur à la moyenne régionale (19 000 euros). Il est aussi légèrement plus élevé que la moyenne des communautés d'agglomération du référentiel de comparaison (19 100 euros). La communauté d'agglomération de Besançon se distingue par une plus faible disparité de revenus. Le rapport inter-décile (voir définitions), y est moins élevé qu'ailleurs. Les 10 % des ménages les plus aisés disposent en effet d'un revenu 6,3 fois plus élevé que

les moins aisés alors que ce rapport s'élève à 7,3 dans le référentiel de comparaison.

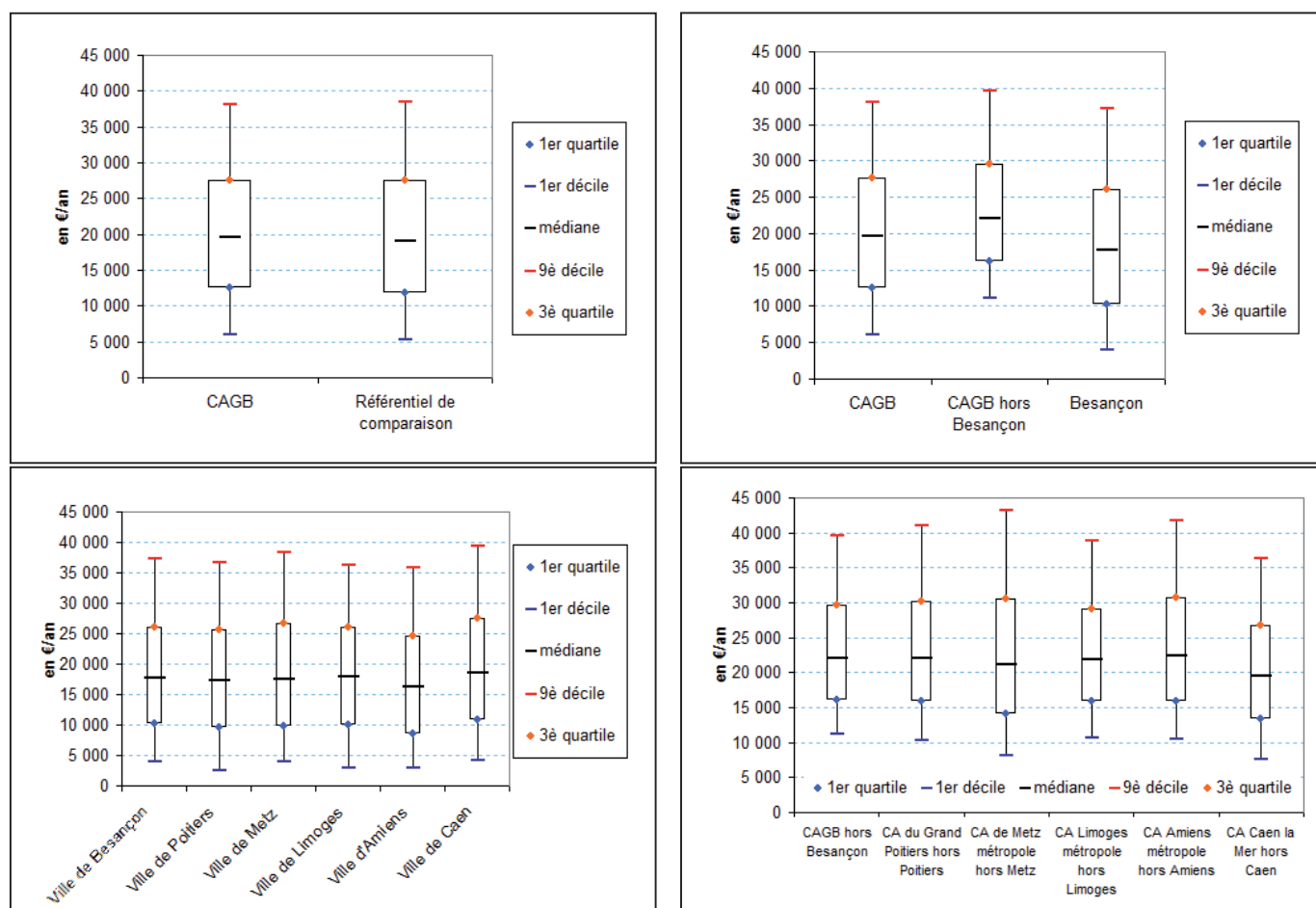
De même, l'indice de Gini (voir définitions) des revenus montre des inégalités de revenus moindres dans la CAGB que dans le référentiel de comparaison. Il y est plus proche de zéro que dans le référentiel de comparaison (0,3650 pour la CAGB contre 0,3833).

Le revenu fiscal annuel médian légèrement supérieur à celui des communautés d'agglomération comparables peut s'expliquer par la composition du revenu fiscal des ménages. Le poids des revenus salariaux y est plus important,

contrairement à celui des pensions, retraites et rentes.

Le contraste est cependant important entre la ville de Besançon et les autres communes de la CAGB. La ville-centre, qui regroupe des quartiers aux situations très diverses, a logiquement un niveau de revenu médian par unité de consommation (voir définitions) inférieur à celui du reste de l'agglomération où les revenus sont plus homogènes. Besançon présente également de plus grandes disparités de revenus entre les plus riches et les plus pauvres.

Indicateurs de distribution des revenus fiscaux annuels par unité de consommation (UC)



Source : INSEE-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

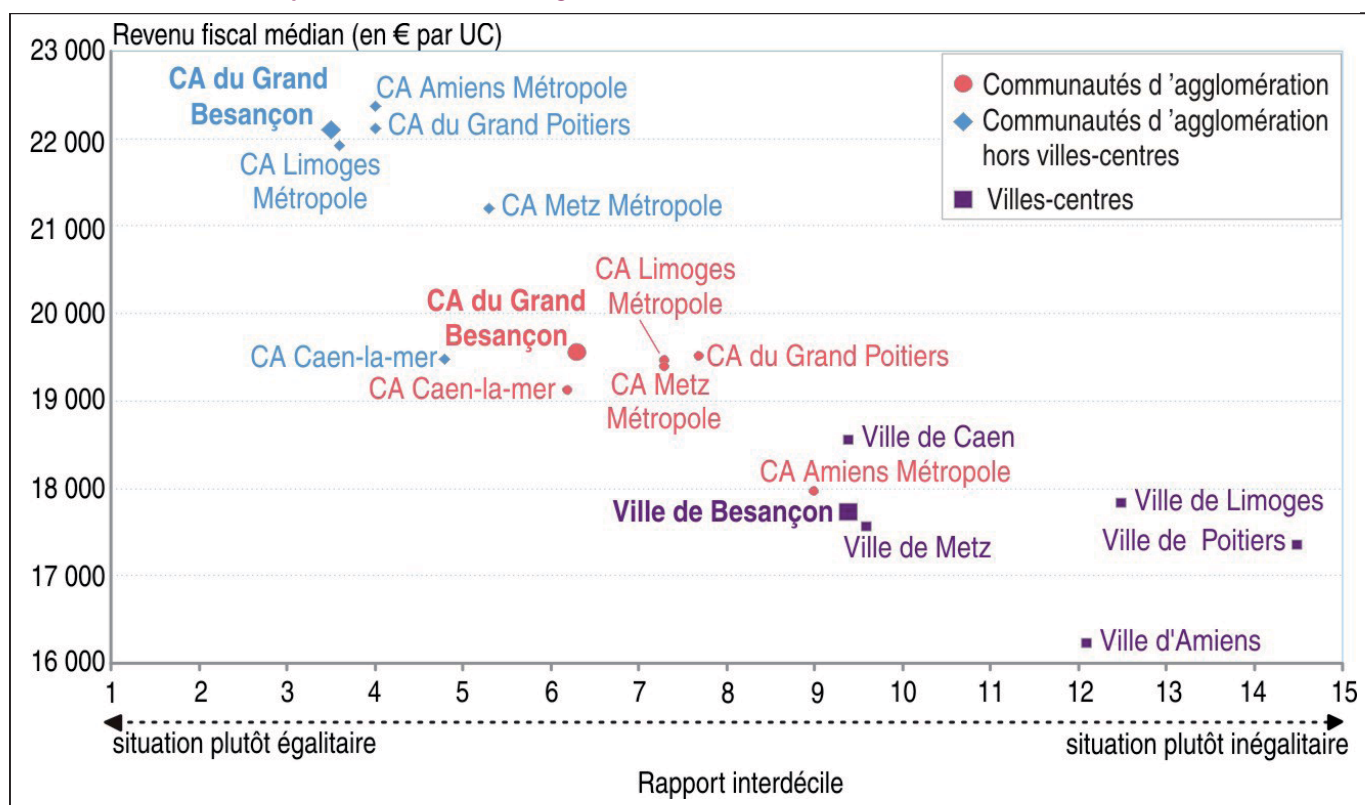
Fiche n° 2 : Les caractéristiques sociales de la CAGB

Revenu annuel médian des ménages par unité de consommation en 2011



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

Revenus annuels médians par UC et indicateur d'inégalité de revenus



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Fiche n° 2 : Les caractéristiques sociales de la CAGB

Y a-t-il des groupes de personnes particulièrement vulnérables ?

Les populations potentiellement fragiles sont proportionnellement moins présentes dans la CAGB que dans les communautés d'agglomération comparables. La CAGB est moins touchée en matière de précarité monétaire. La part de la population vivant sous le seuil de bas revenu est inférieure de plus de 2 points au référentiel (19,7 % contre 22 %). Tous les indicateurs ciblant les familles potentiellement fragiles sont également moins élevés que dans le référentiel de comparaison.

La part des emplois précaires (intérim, emplois aidés et autres emplois à durée limitée) est supérieure de deux points dans la CAGB par rapport aux communautés d'agglomération comparables et le taux de salariés à temps partiel y est significativement plus élevé (+3 points).

Insertion des jeunes

en %	CAGB	CA de comparaison	Ville de Besançon	CAGB hors Besançon	Villes-centres de comparaison	CA de comparaison hors villes-centres
Situation des jeunes de 18 à 24 ans						
Élèves, étudiants, stagiaires	51,8	50	54,3	40	52,2	42,4
Autres inactifs	3	4,1	3,1	2,4	4,2	3,7
Chômeurs	10,5	11,9	10,3	11,3	11,5	13,3
Apprentissage	6	4,7	5,6	8,3	4,4	5,7
Intérim	1,4	1,5	1,1	2,4	1,3	2,2
Emplois aidés	1,3	0,9	1,2	1,4	0,9	1
Stages rémunérés en entreprise	1,1	1,2	1,2	0,7	1,4	0,6
Contrats à durée déterminée	10	8,9	10	10,1	8,5	10,4
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	14	15,9	12,3	22	14,8	19,5
Non salariés	1	0,9	0,9	1,4	0,8	1,2
Total des jeunes de 18 à 24 ans	100	100	100	100	100	100
Proportion de jeunes de 18 à 25 ans non insérés (ni étudiants ni en emploi)	14,2	16,4	14,2	14	16,2	17,3
Proportion de personnes non scolarisées n'ayant aucun diplôme ou un CEP ou un BEPC						
Parmi les 20-24 ans	20,5	20,7	22,6	14,1	21,7	18,2
Parmi les 25-34 ans	14,1	15,2	15,5	10,4	16,2	12,9

Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitations principale et complémentaire.

La situation des ménages vis-à-vis du chômage y est en revanche sensiblement plus favorable. La part des ménages dont la personne de référence est au chômage est la même mais celle des chômeurs de longue durée est moindre.

Compte tenu de la plus faible urbanisation du territoire en dehors de Besançon, les situations de précarité sont concentrées sur un nombre plus faible de communes

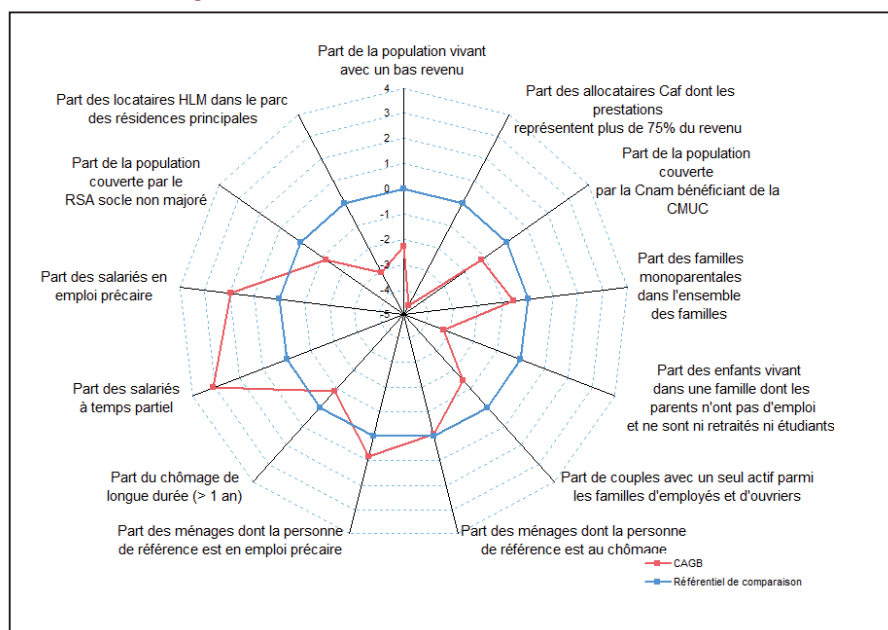
par rapport à la moyenne des communautés d'agglomération comparables. Dans la CAGB, 89 % de la population à bas revenus est concentrée dans six communes (10 % des communes de la CAGB). C'est un point de plus que dans les agglomérations comparables.

L'insertion des jeunes, que ce soit vis-à-vis du marché du travail (études, chômage, inactivité, emploi), de l'autonomie en termes de logement ou de niveau de diplôme est également meilleure dans la CAGB que dans le référentiel.

Quelles sont les évolutions récentes des populations en situation de précarité ?

Dans la CAGB, la population à bas revenu a progressé légèrement moins rapidement que dans les agglomérations comparables entre 2009 et 2012 (+ 1,8 % par an contre + 2,1 %). Les écarts sont plus importants pour les trois autres indicateurs (population vivant avec le RSA socle non majoré, nombre de DEFM de catégories A, B, C et

Indicateurs de fragilité sociale



Sources : Insee, Recensement de la population 2010 exploitation principale et exploitation complémentaire; Cnaf 2012; Cnam 2012

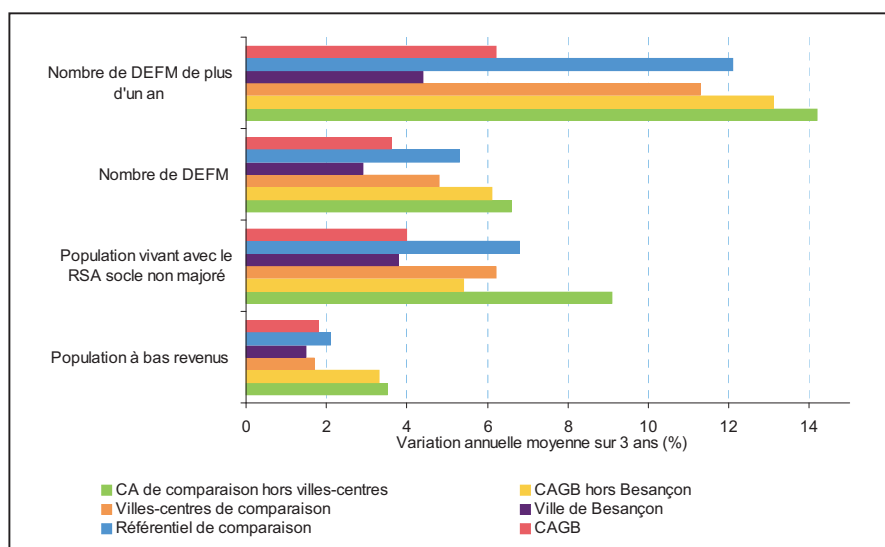
Fiche n° 2 : Les caractéristiques sociales de la CAGB

nombre de DEFM de plus d'un an)
(voir définitions).

Concernant les DEFM de plus d'un an, la progression a été moindre de moitié dans la CAGB que dans les CA de comparaison.

Même si les indicateurs de fragilité sociale sont faibles dans les communes de la CAGB hors Besançon, l'évolution récente (2009-2012) montre une dégradation significativement plus importante dans ces communes que dans la ville-centre. Le constat est identique entre les CA comparables hors villes-centres et leurs villes centres. Les évolutions récentes montrent toutefois une situation moins dégradée dans l'agglomération de Besançon qu'en moyenne dans les cinq agglomérations comparables.

Évolution récente des populations en situation de précarité



Sources : Cnaf 2009 à 2012; Pôle emploi, DEFM catégories ABC 2009 à 2012.

En bref :

·Très nette concentration des populations en grande précarité sur le territoire de la ville-centre de l'agglomération, Besançon. La distribution des différentes classes de revenus est plus homogène sur le reste du territoire de l'agglomération, même si l'ouest et le nord semblent plus attractifs pour les hauts revenus que la partie est.

À Besançon :

- Planoise, Montrapon, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps sont les secteurs concentrant le plus de population en grande précarité financière.
- La cité Brûlard, la cité de l'Amitié ainsi que les Hauts de St Claude, secteurs moins étendus, concentrent également des populations en situation de pauvreté monétaire.
- Bien que d'intensité moins forte, la pauvreté touche aussi le quartier Battant-Madeleine.
- Des secteurs densément peuplés et plus mixtes : le Centre (Boucle), Cras-Chaprais.
- Les secteurs plus aisés des deux cotés de la Boucle (Bregille, Velotte) sont également moins densément peuplés.
- Les autres quartiers, moins peuplés sont plus mixtes avec quelques quartiers à « hauts revenus » (Tilleroyes, Montboucons, Saint-Claude).

Dans les autres communes de la CAGB :

- Peu de secteurs à forte densité de population et en situation de pauvreté monétaire.
- Une seule zone concentrant une forte densité de population et des faibles revenus : le quartier Curie-Pasteur à Novillars.
- Davantage de quartiers « aisés » dans les communes au nord de Besançon (Tallenay, Châtillon-le-Duc, Miserey-Salines, Auxons-Dessus, Ecole-Valentin, Pirey, Pouilley-les-Vignes) ainsi qu'à Avanne-Aveney, Morre et Montfaucon.
- Les autres communes sont plus mixtes en matière de revenu.

Fiche n° 3 : Les disparités infra-urbaines en matière de revenus

La carte de niveau de revenu

Elle représente la distribution du niveau de revenu par UC de chaque carreau. Les classes sont calculées sur l'ensemble des ménages de la CAGB. Le revenu fiscal médian par UC est égal à 19 500 euros annuels en 2011.

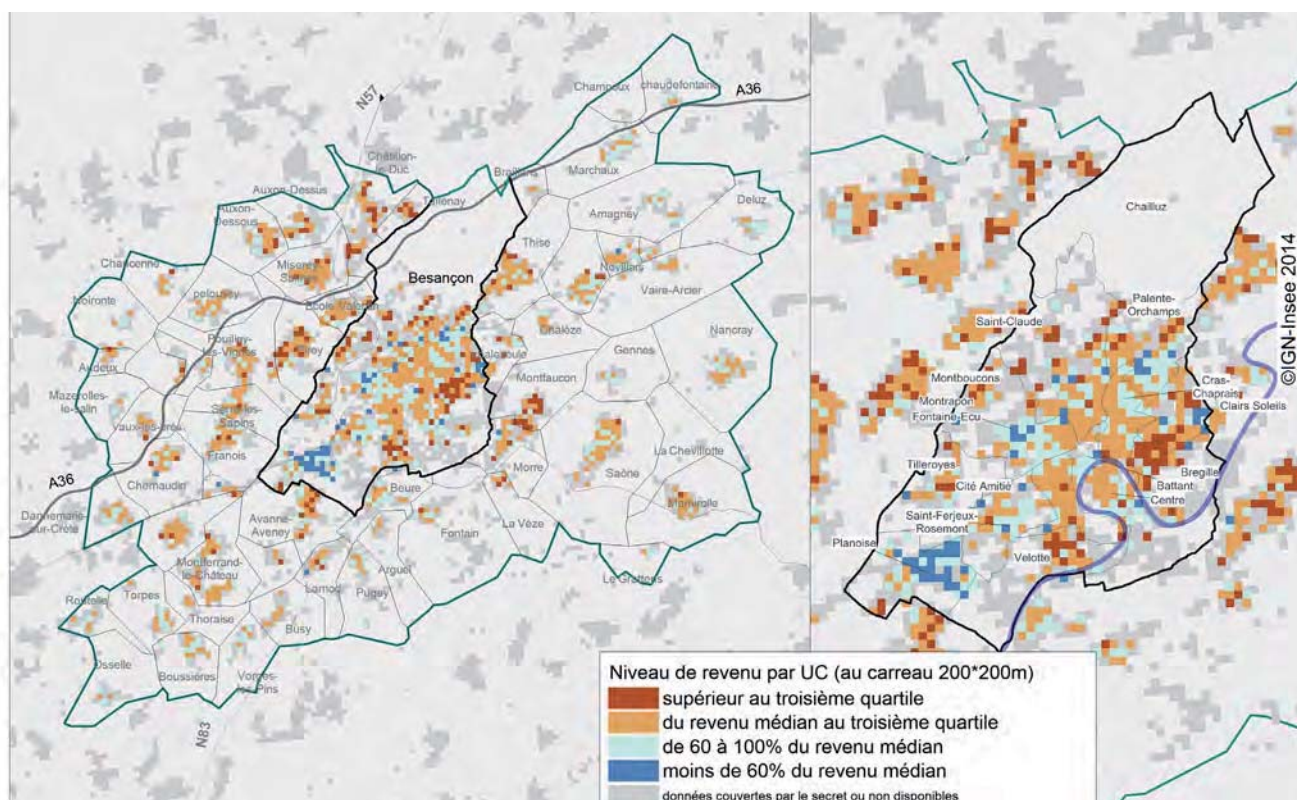
Les carreaux bleus foncés correspondent aux quartiers déclarant des revenus inférieurs à 11 700 euros annuels.

À l'inverse, le niveau de revenu dans les carreaux de couleur rouge est supérieur à 27 600 euros annuels. Les carreaux qui comptent moins de 11 ménages fiscaux ne sont pas représentés, afin de respecter le secret statistique.

Seul indicateur retenu dans la nouvelle géographie prioritaire pour qualifier la fragilité des territoires et des populations qui les habitent, les disparités infra communales en

matière de revenus confirment la très nette concentration des populations pauvres sur le territoire de la ville centre de l'agglomération, Besançon. La distribution des différentes classes de revenus est plus homogène sur le reste du territoire de l'agglomération, même si l'ouest et le nord semble plus attractifs pour les hauts revenus que la partie est.

Quel est le niveau de revenu par UC au carreau, à l'échelle de la CAGB ?



Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

La carte de ségrégation résidentielle :

Cette carte permet d'avoir une vision lissée du niveau de revenu des quartiers (les données sont lissées sur un rayon dépassant le carreau et sont calculées sur un minimum de 5 ménages).

Pour chaque ménage, on transforme la variable « revenu du ménage par UC » en variable qualitative, selon un découpage en 4 classes : en-dessous du 1er quartile de revenu, entre le 1er quartile et la médiane, entre la médiane et le 3e quartile, au-dessus du 3e quartile. Les quartiles sont calculés sur l'ensemble des ménages de la CAGB.

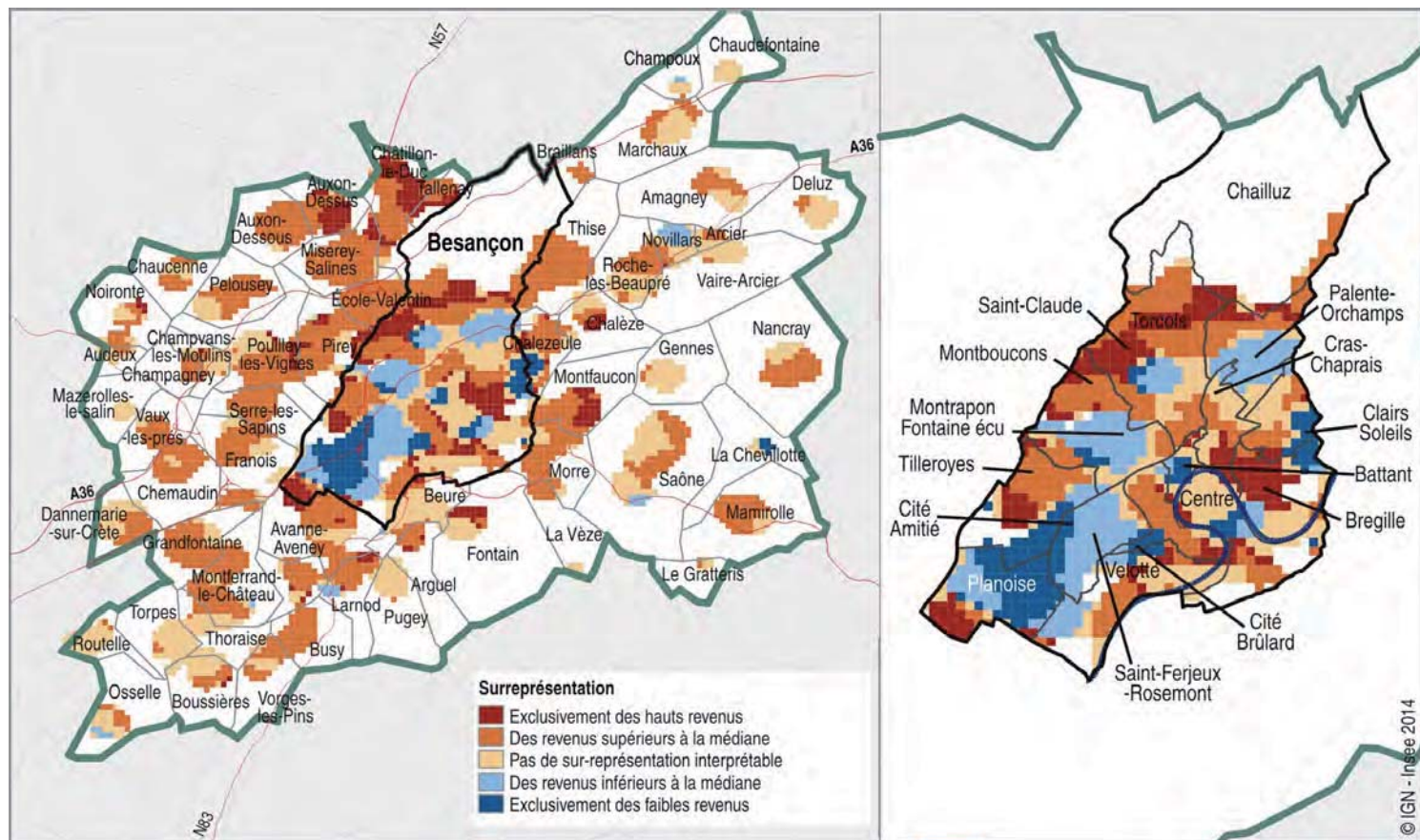
On réalise ensuite une typologie des carreaux en cinq classes basée sur la surreprésentation de chacun des quartiles de revenus. Les cinq classes sont les suivantes :

R1	Sur-représentation exclusive du premier quartile de revenu
R2	Sur-représentations conjointes des premier et deuxième quartile de revenu
R3	Sur-représentations conjointes des troisième et quatrième quartile de revenu
R4	Sur-représentation exclusive du quatrième quartile de revenu
Mix	Pas de sur-représentation interprétable

Cette représentation cartographique permet de mettre en évidence les zones d'habitation présentant des caractéristiques sociales très marquées.

La ségrégation est appréhendée ici à travers les revenus. Certains quartiers de la ville se caractérisent par une surreprésentation des hauts revenus (zones rouge foncé), et l'exclusion de fait des faibles revenus. D'autres concentrent au contraire ces populations à très faibles revenus (zones bleu foncé). Entre ces pôles extrêmes se trouvent des situations intermédiaires (prédominance de revenus moyens, parfois, plus rarement, coexistence de situations extrêmes..).

Ségrégation résidentielle dans la CAGB



Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Fiche n° 4 : Les disparités infra-urbaines en matière de formation

Les cartes issues du module Population - Famille permettent d'identifier une ou plusieurs sous-populations et de construire ainsi des cartes de surreprésentation de cette sous-population.

Elles font apparaître la surreprésentation d'une sous-population, représentée sous la

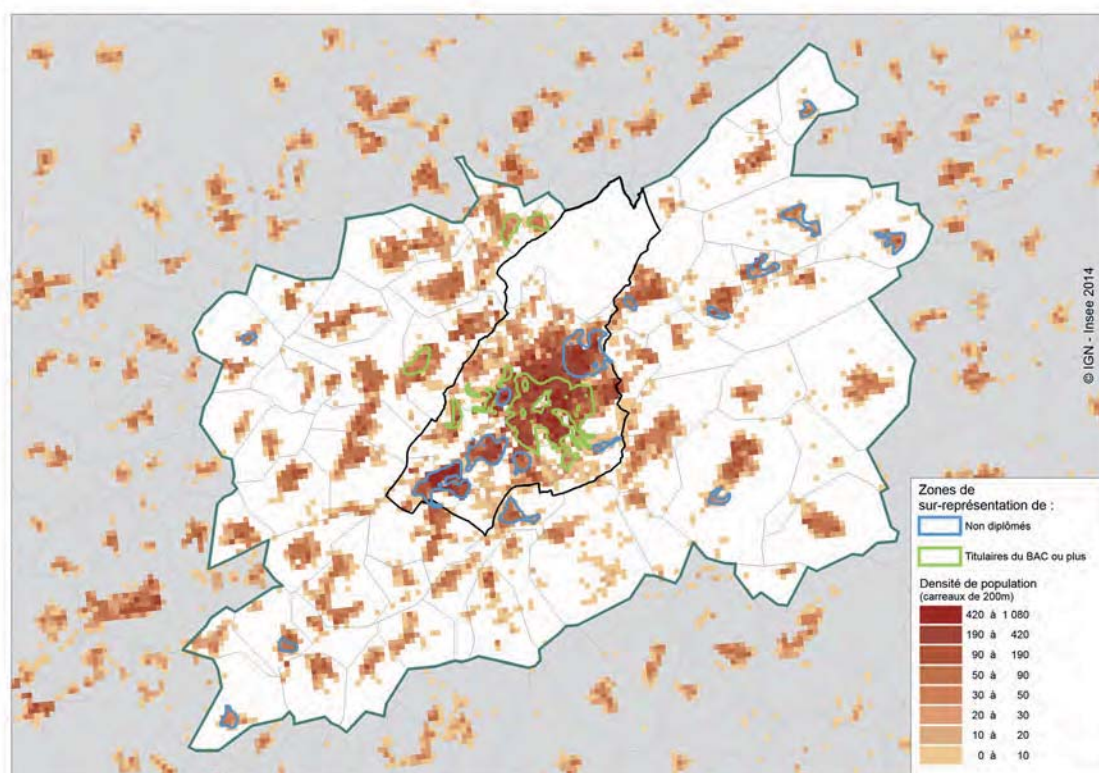
forme d'un ou plusieurs patatoïdes de couleur, entourant les zones dans lesquelles la sous population est, en proportion, particulièrement plus nombreuse qu'ailleurs.

On calcule le rapport (r) entre la densité de la sous population et la densité de la population. Seront déclarées zones de surreprésentation

les zones où ce rapport est supérieur à la médiane de ce rapport sur l'ensemble de la zone d'étude.

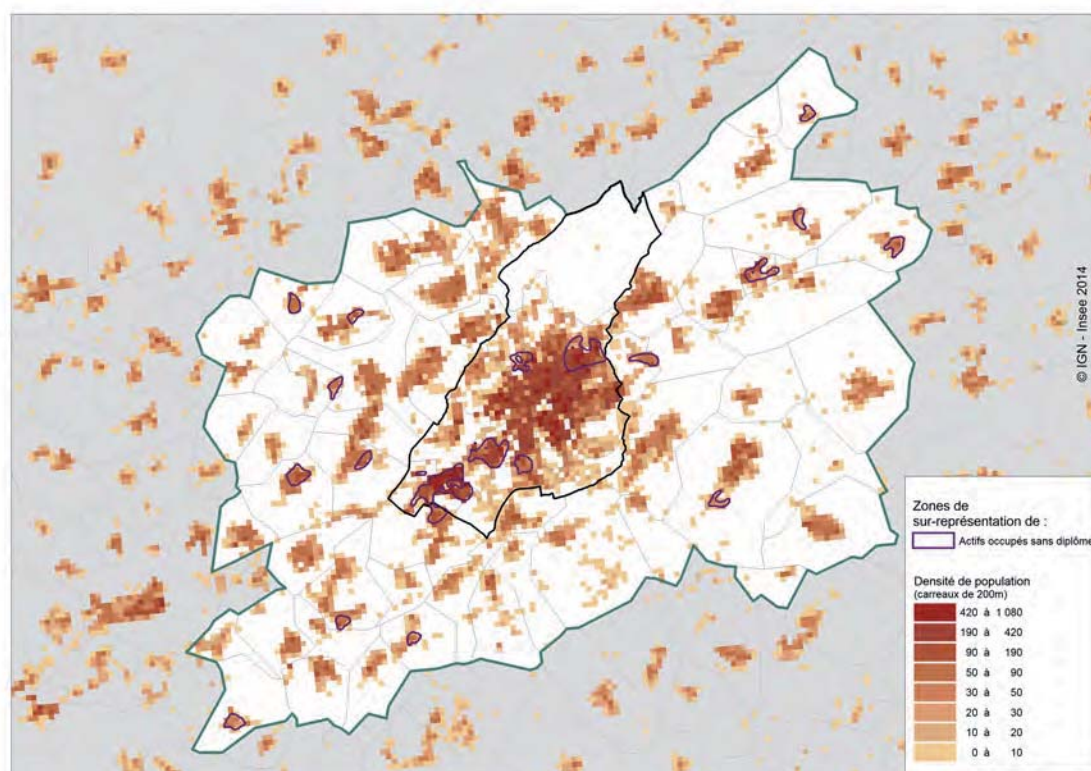
Sont exclues du champ les personnes vivant en communauté (maisons de retraites, casernes militaires...)

Les non diplômés et les titulaires du BAC ou plus



Source : Insee, recensement de la population 2009.
seuil r pour les non diplômés : 1,12
seuil r pour les titulaires du BAC et + : 1,13

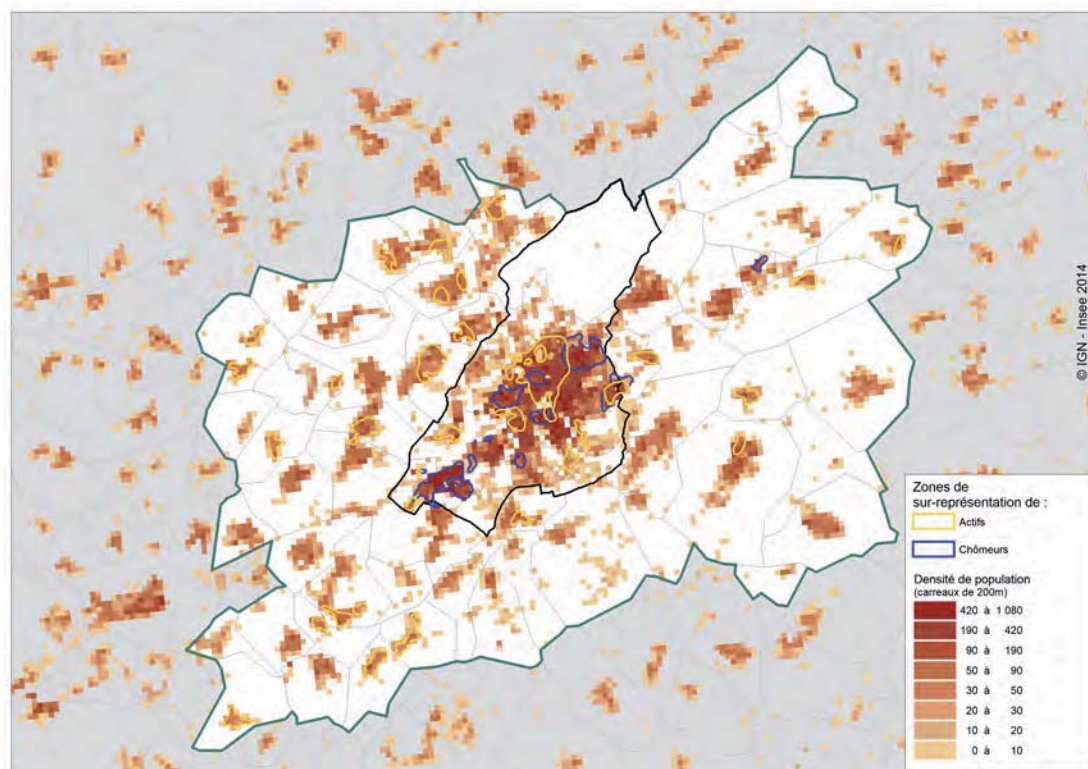
Les actifs en emploi sans diplôme



Source : Insee, recensement de la population 2009.
seuil r pour les actifs en emploi sans diplôme : 1,28

Fiche n° 5 : Les disparités infra-urbaines en matière de populations potentiellement fragiles

Les actifs et les chômeurs

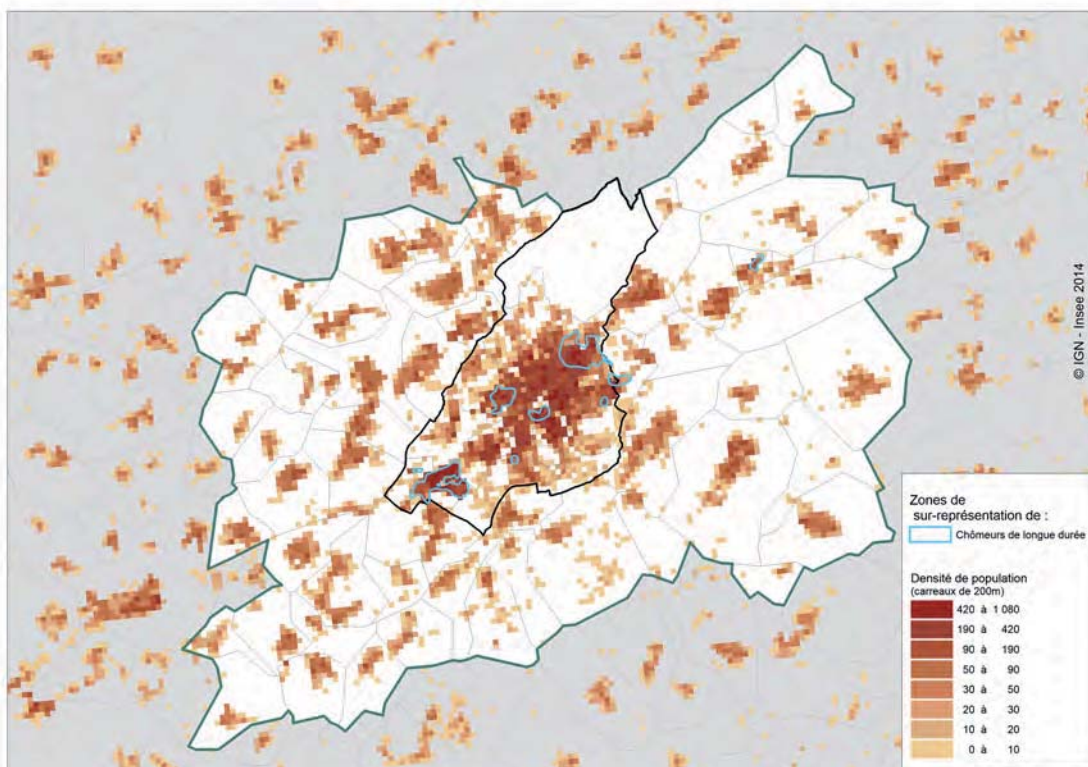


Source : Insee, recensement de la population 2009.

seuil r pour les chômeurs : 1,18

seuil r pour les actifs : 1,05

Les chômeurs de longue durée (de plus d'un an)

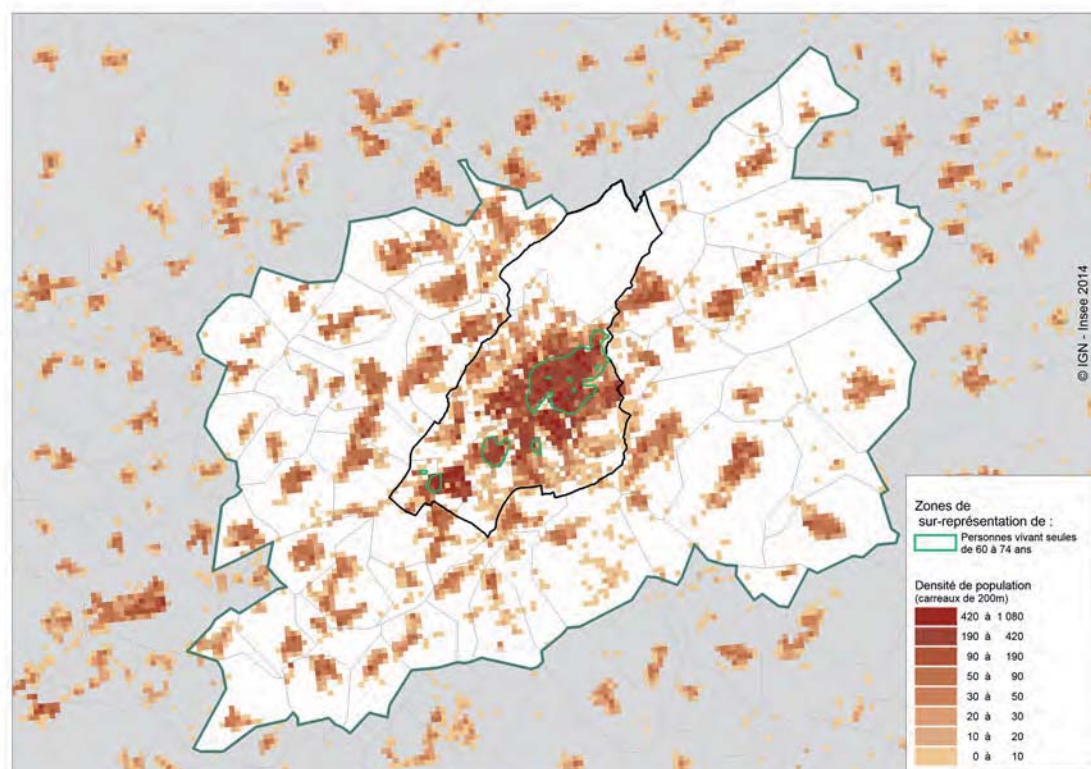


Source : Insee, recensement de la population 2009.

seuil r pour les chômeurs de longue durée : 1,26

Fiche n° 5 : Les disparités infra-urbaines en matière de populations potentiellement fragiles

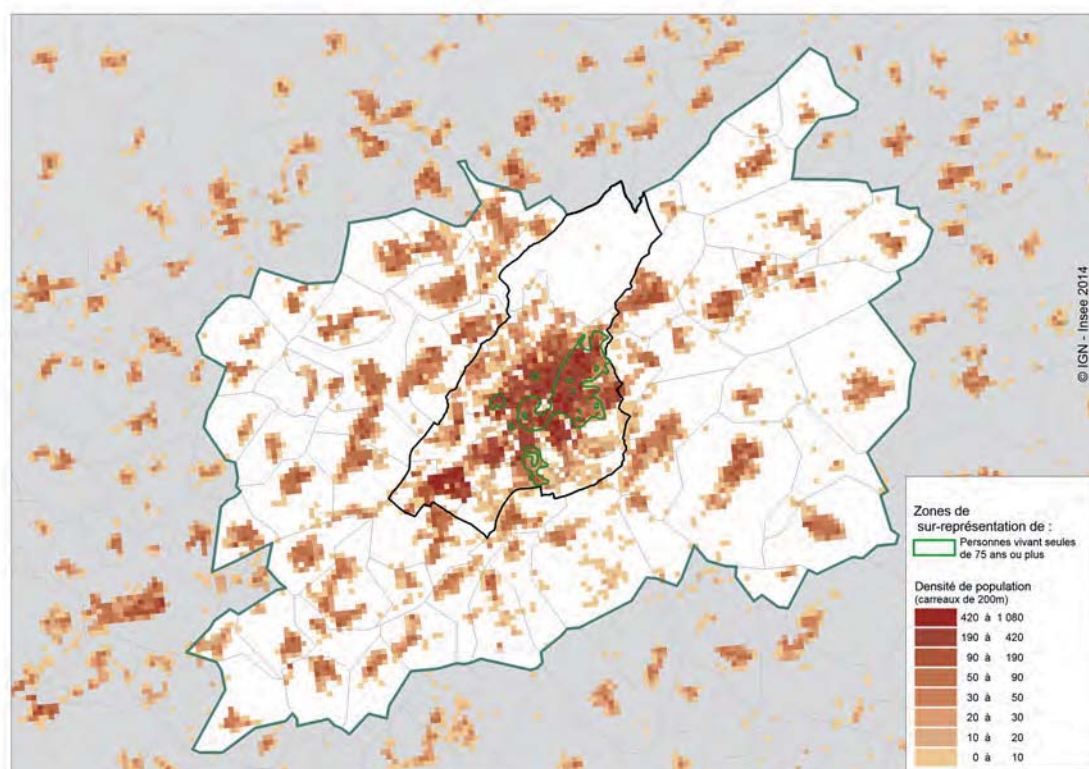
Les personnes vivant seules âgées de 60 à 74 ans



Source : Insee, recensement de la population 2009.

seuil r pour les personnes vivant âgées seules de 60 à 74 ans : 1,28

Les personnes vivant seules âgées de 75 ans et plus

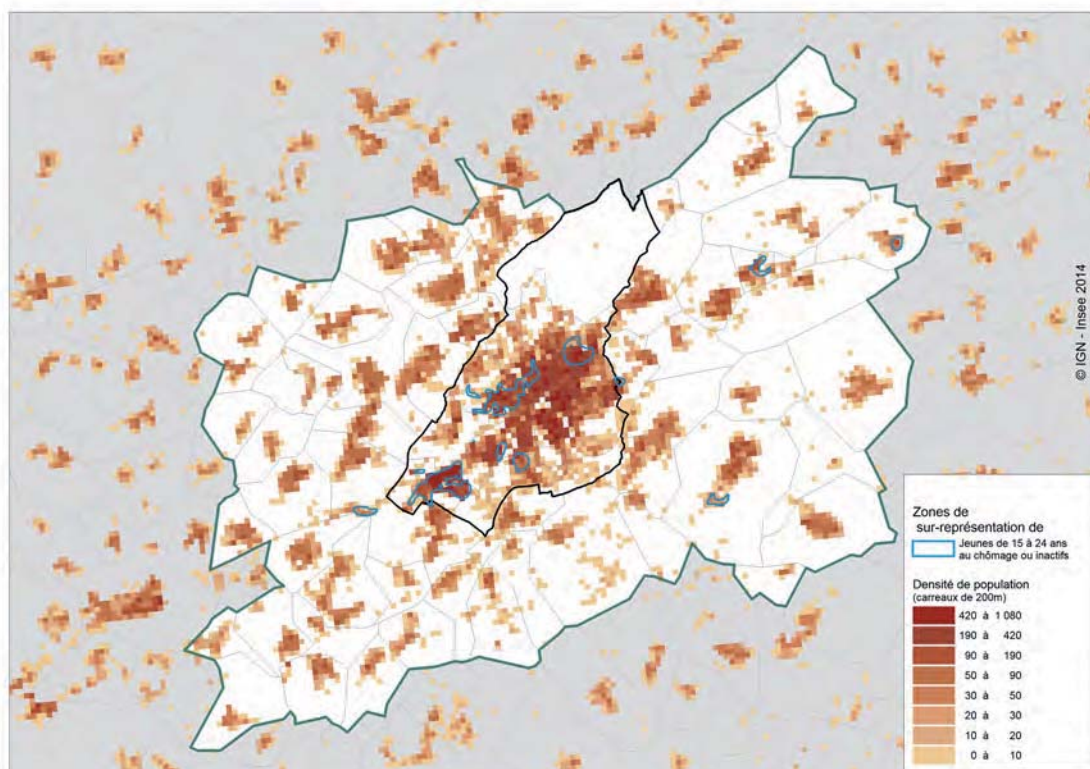


Source : Insee, recensement de la population 2009.

seuil r pour les personnes vivant âgées seules de 75 ans et plus : 1,27

Fiche n° 5 : Les disparités infra-urbaines en matière de populations potentiellement fragiles

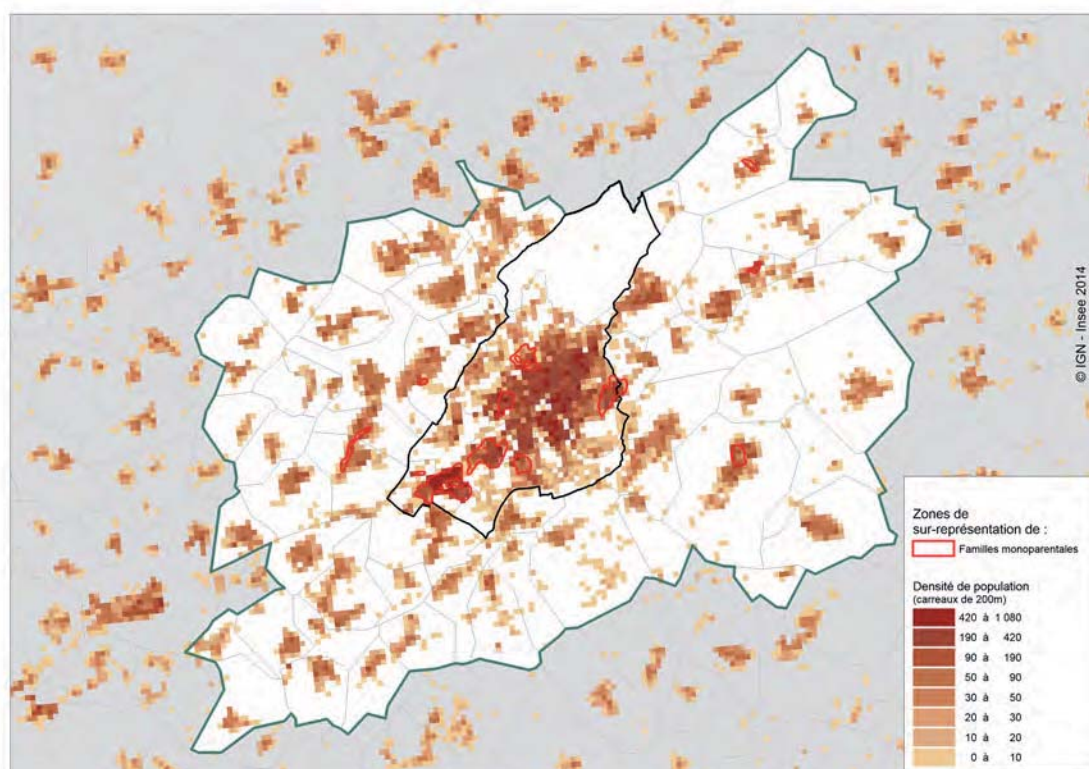
Les jeunes de 15 à 24 ans au chômage ou inactifs



Source : Insee, recensement de la population 2009.

seuil r pour les jeunes de 15 à 24 ans au chômage ou inactifs : 1,27

Les familles monoparentales

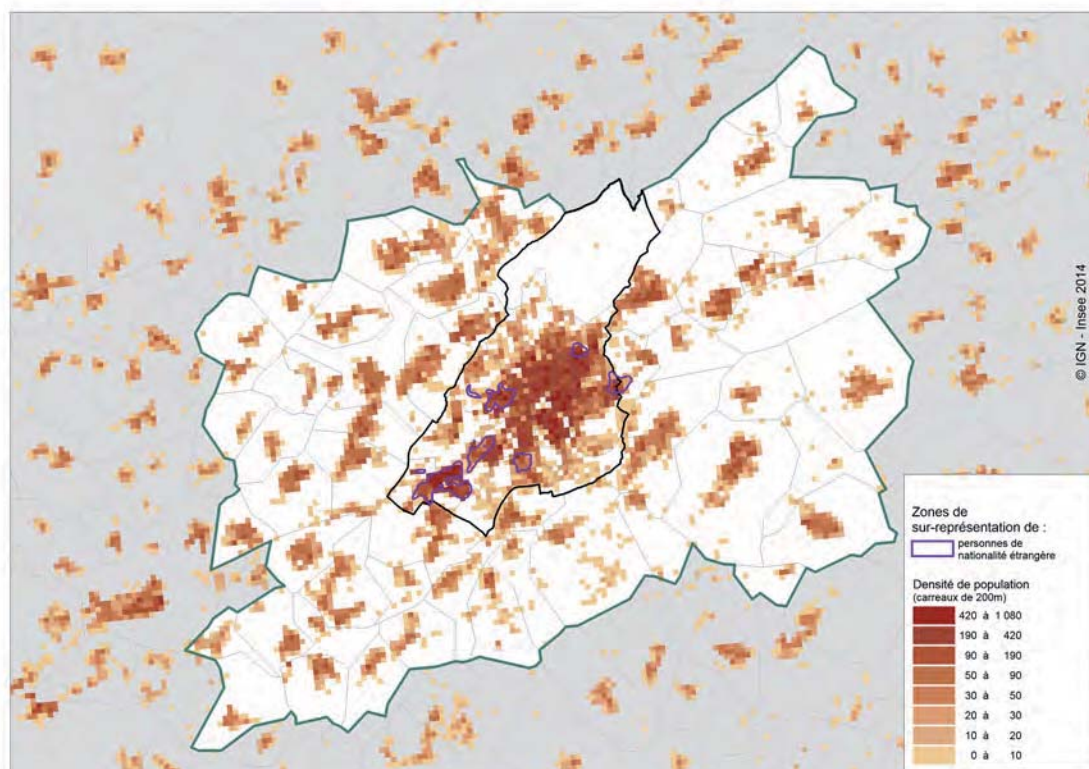


Source : Insee, recensement de la population 2009.

seuil r pour les familles monoparentales : 1,24

Fiche n° 5 : Les disparités infra-urbaines en matière de populations potentiellement fragiles

Les personnes de nationalité étrangère



Source : Insee, recensement de la population 2009.

seuil r pour les personnes de nationalité étrangère: 1,46

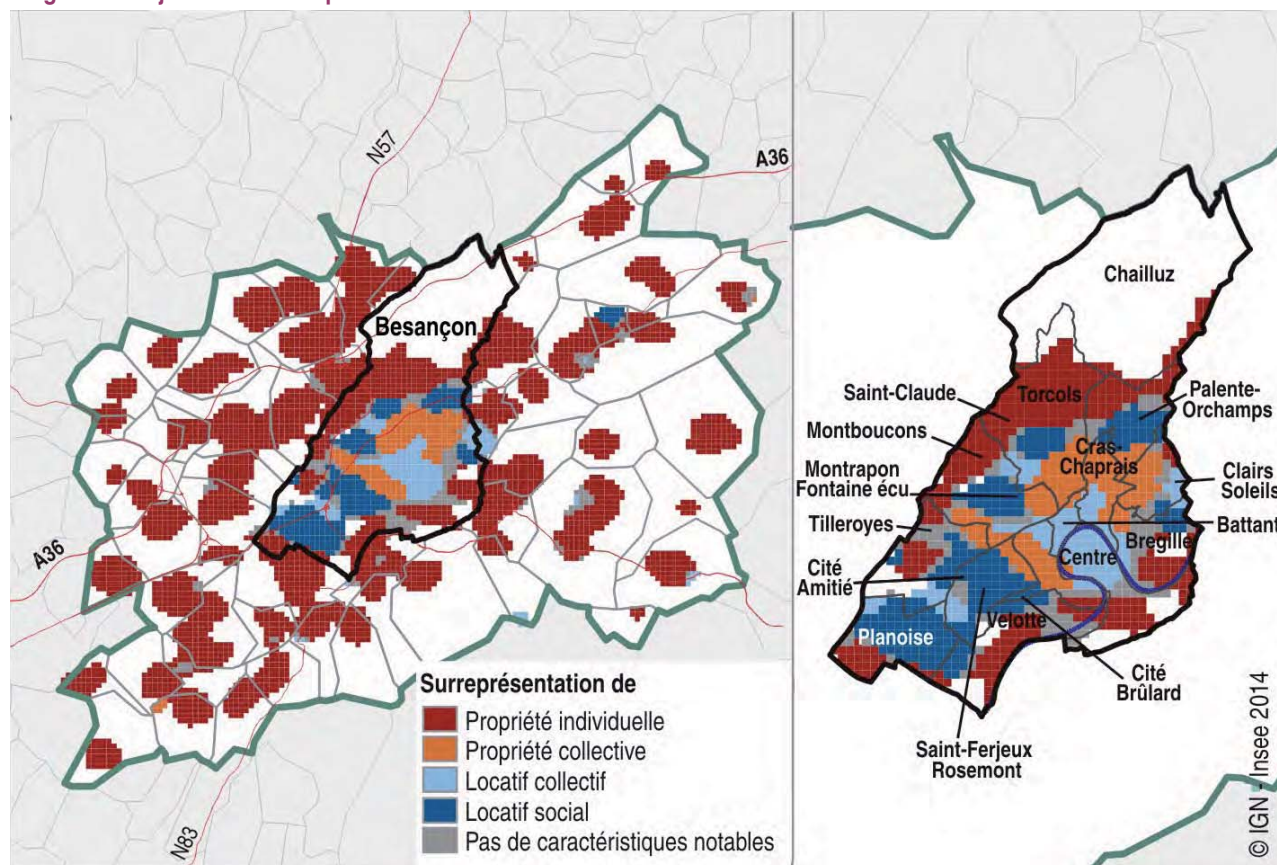
Fiche n° 6 : Les disparités infra-urbaines en matière de logement

Cette carte représente la nature du logement localement prédominant. Elle fait apparaître la nature du parc

au niveau de chaque carreau lorsque celui-ci est à la fois majoritaire et sur-représenté.

Cette carte permet de faire apparaître les zones aux caractéristiques fortes.

Parc de logement majoritaire et surreprésenté

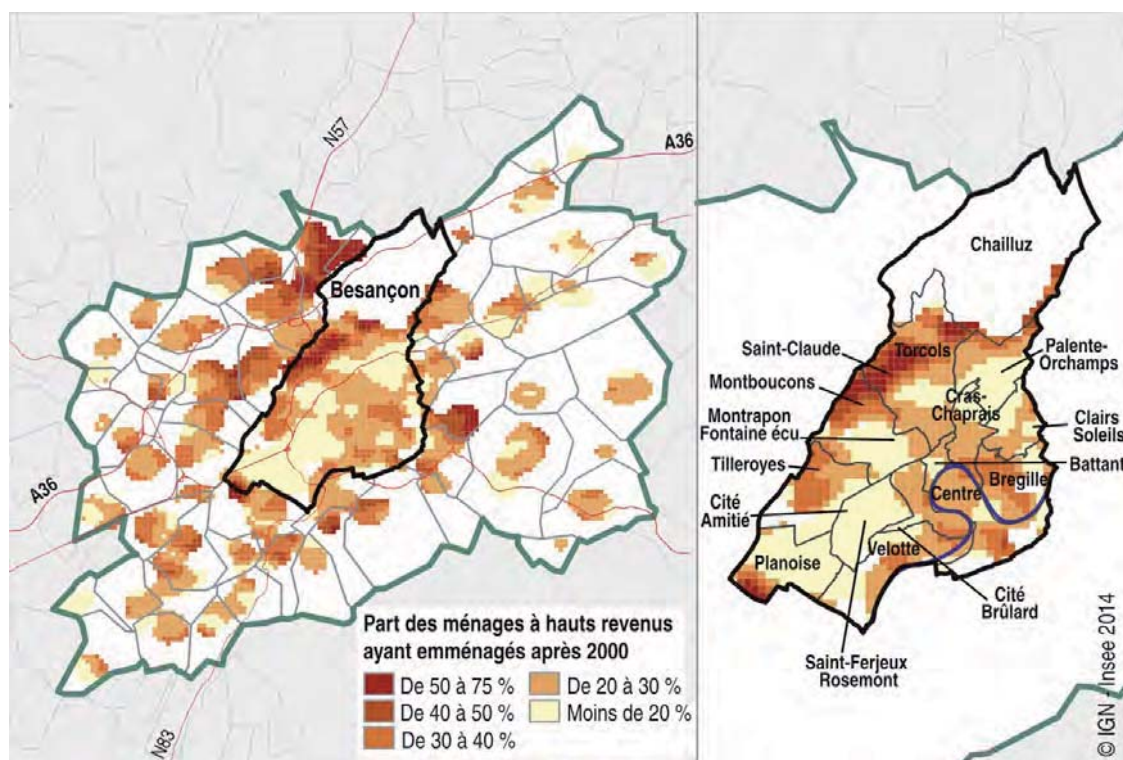


Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Note de lecture : Pour les carreaux de couleur bleu foncé, le logement social est majoritaire parmi l'ensemble des logements du carreau et il est au moins 1,5 fois plus présent dans le carreau que dans l'ensemble de la CAGB.

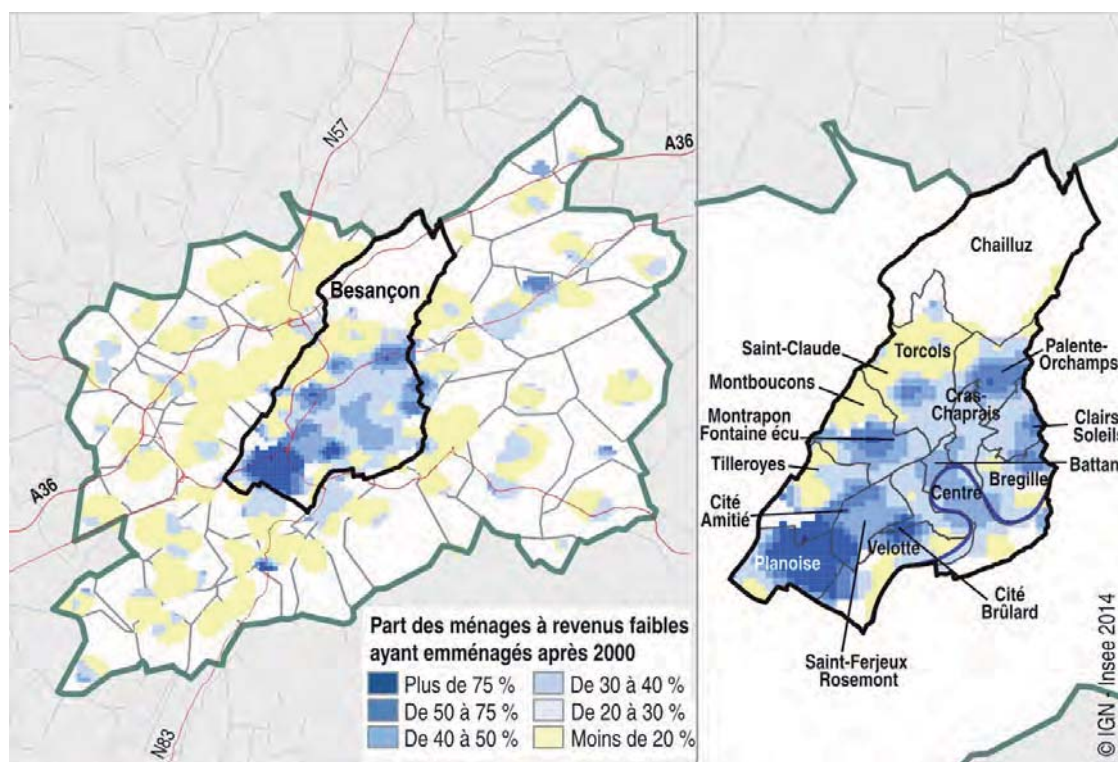
Fiche n° 6 : Les disparités infra-urbaines en matière de logement

Où se sont installés les ménages à haut revenu ces quinze dernières années ?



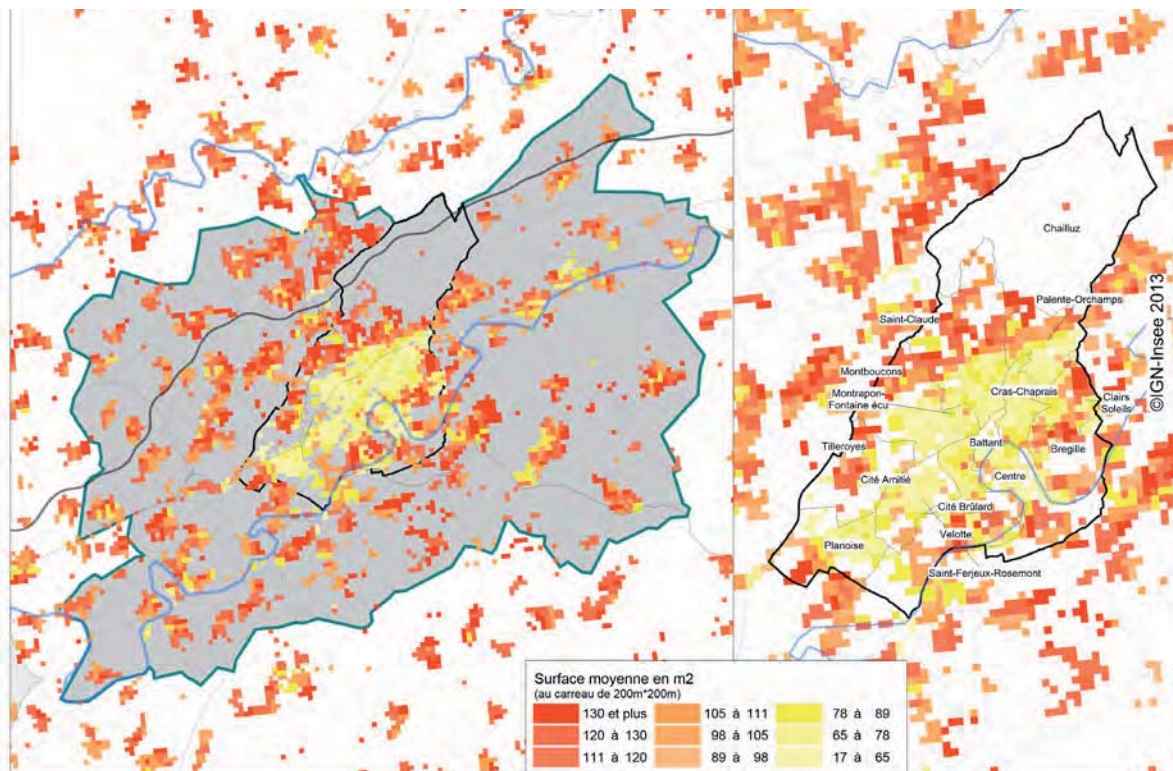
Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Où se sont installés les ménages aux revenus les plus faibles ces quinze dernières années ?



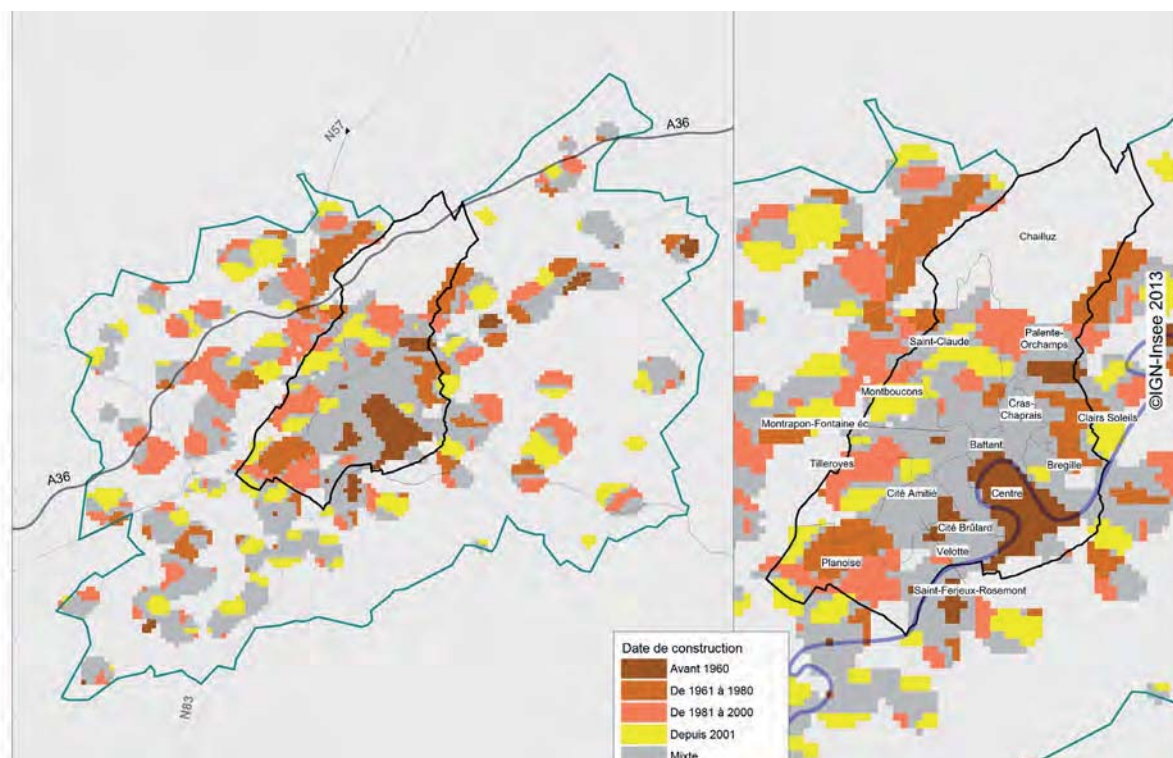
Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Superficie moyenne des logements



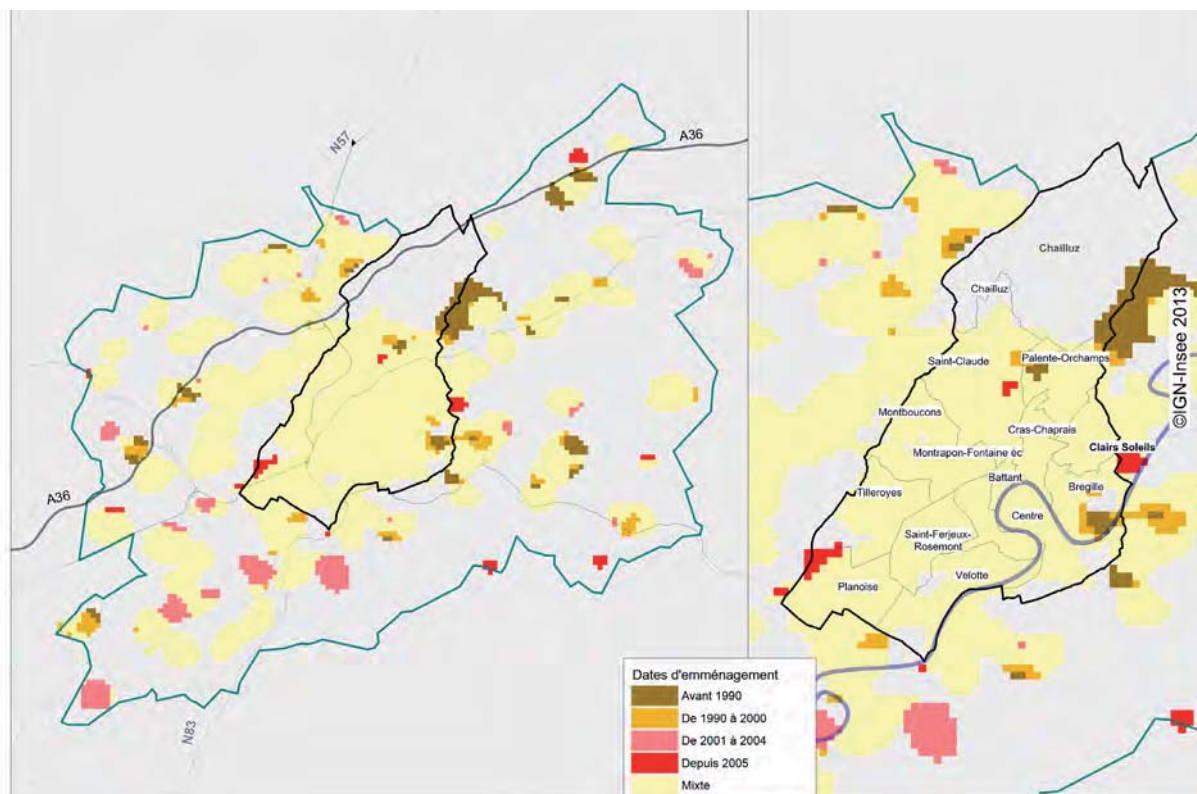
Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Périodes de construction des logements (surreprésentation)



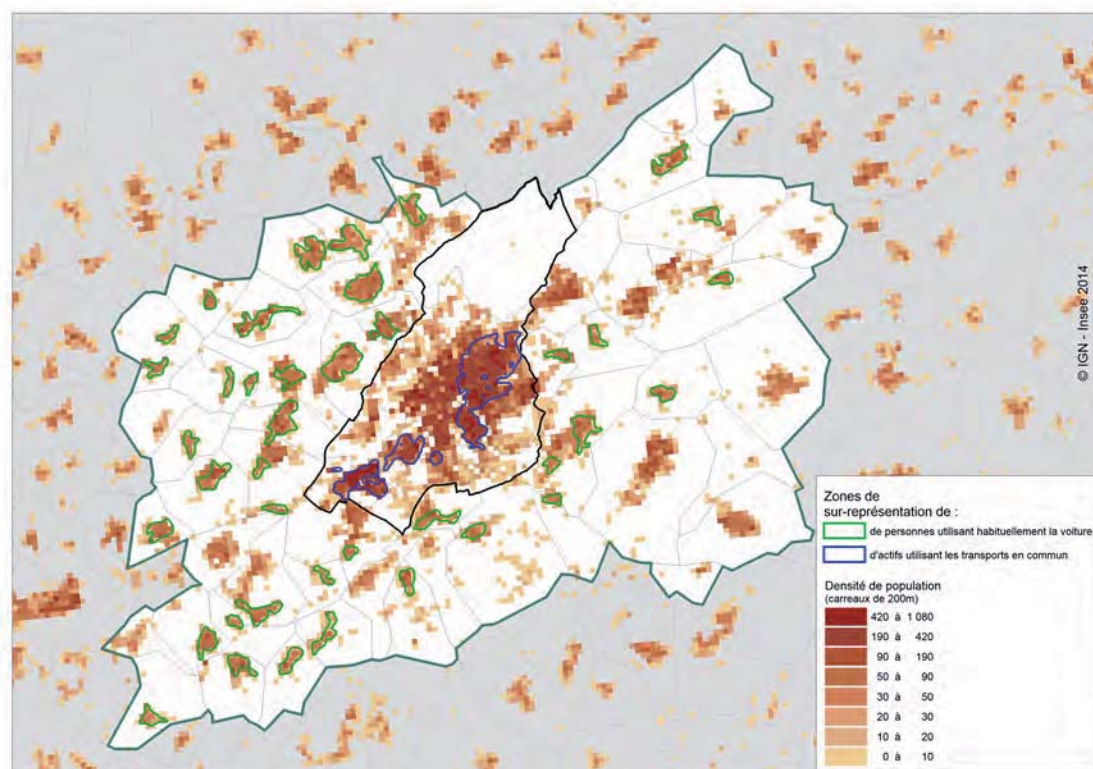
Sources : Insee et DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011.

Périodes d'emménagement des ménages (surreprésentation)



Sources : Insee et DGFIP. Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

La population utilisant principalement la voiture et les actifs utilisant les transports en commun



Source : Insee, recensement de la population 2009.

seuil r pour la Population utilisant principalement la voiture : 1,31

seuil r pour la Population utilisant principalement les TC : 1,36

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Unité de Consommation (UC) :

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent.

Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'Insee et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par « équivalent adulte ».

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

Dans de nombreux cas, l'étude des revenus se place dans une problématique de comparaison des niveaux de revenu entre plusieurs zones ou d'analyse des inégalités de revenus entre les ménages au sein d'une zone. L'utilisation du revenu rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage est alors préconisée car celui-ci devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes.

Le revenu médian : si on ordonne la distribution des revenus des ménages, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales : 50 % de la population dispose d'un revenu inférieur au revenu médian, 50 % dispose d'un revenu supérieur.

Le rapport inter-décile est le rapport entre le 9e décile et le 1er décile (D9/D1) définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les revenus sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Les demandeurs d'emploi de catégories ABC (DEFM) sont sans emploi ou avec une activité réduite et sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Il complète également les revenus d'activité des travailleurs aux ressources modestes. Au premier septembre 2010, il a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle. Le périmètre réglementaire du RSA socle non majoré est directement comparable à celui du RMI. Les populations couvertes par le RSA socle concernent l'allocataire lui-même, son conjoint, les personnes à charge.

Champ des populations décrites dans les cartes de surreprésentation :

Personnes sans diplômes : personnes de 14 ans ou plus qui n'ont aucun diplôme ou qui ont obtenu comme dernier diplôme un diplôme équivalent à un certificat d'études primaires, un BEPC ou un brevet.

Personnes titulaires du baccalauréat ou plus : personnes de 14 ans ou plus ayant obtenu comme dernier diplôme un baccalauréat général, technologique ou professionnel ou un diplôme de 1er, 2nd ou 3ème cycle universitaire, un BTS, un

Définitions

DUT, un diplôme des professions sociales et de la santé, d'ingénieur, de grande école...

Personnes actives ayant un emploi sans diplôme : personnes ayant un emploi et qui n'ont aucun diplôme

Chômeurs : Chômeurs au sens du RP

Chômeurs de longue durée : personne déclarant au RP chercher un emploi depuis plus d'un an

Actifs : actifs ayant un emploi ou chômeurs

Personne seule de 60 à 74 ans : personne résidant seule dans son logement et âgée de 60 à 74 ans en année révolue au moment de la collecte

Personne seule de 75 ans et plus : personne résidant seule dans son logement et âgée de 75 ans et plus en année révolue au moment de la collecte

Famille monoparentale : ménage comprenant un adulte d'une famille monoparentale et au moins un enfant d'une famille monoparentale (variable « mode de cohabitation »)

Jeunes de 15 à 24 ans au chômage ou inactifs : personnes âgées de 15 à 24 ans en année révolue au moment de la collecte et au chômage ou inactif (homme ou femme au foyer).

Cette catégorie exclut les étudiants.

Étrangers : La population étrangère est définie en fonction d'un critère

de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française.

Population utilisant principalement la voiture : Population active ayant un emploi utilisant principalement la voiture pour aller travailler.

Population utilisant principalement les transports en commun : Population active ayant un emploi utilisant principalement les transports en commun pour aller travailler.